

Bulletin annuel



Union des Chirurgiens-Dentistes
Libéraux de Bretagne



Dans cette 1ère édition

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Démographie, actions de santé publique, prévention : découvrez les actions en région.

RETOURS SUR UN ÉTÉ DE RÉGULATION DENTAIRE

L'URPS CDLB a interviewé de nouveaux acteurs-clé des urgences dentaires, les chirurgiens-dentistes régulateurs : comment ont-ils vécu l'été 2022 ?

ACTIONS DE VOTRE URPS CDLB

Présentation des Élus de l'URPS CDLB et de leurs travaux menés depuis 18 mois.

DÉMOGRAPHIE, MAÎTRISE DE STAGE, ...

Temps d'échange entre l'URPS CDLB, les deux Facultés d'odontologie, le Conseil régional de l'Ordre et les Conseils départementaux de l'Ordre

L'URPS CDLB a organisé en 2022 deux temps d'échange en présence du Conseil régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, des Conseils départementaux de l'Ordre et des deux Facultés d'odontologie de Bretagne. Ces rencontres ont permis d'approfondir les sujets de la démographie, des stages actifs et de la maîtrise de stage.

Des travaux pourront émerger : une liste des maîtres de stage bretons, une orientation des étudiants sur l'ensemble du territoire pour leurs stages actifs, des soirées d'information destinées aux étudiants de dernière année, un accompagnement des nouvelles installations libérales, notamment via le zonage régional temporaire d'aide à l'installation de janvier 2022. L'Agence Régionale de Santé de Bretagne a enregistré deux installations de chirurgiens-dentistes sur les zones d'aides régionales dans le Finistère et de nouveaux contrats d'engagement de service public (CESP) d'étudiants en odontologie depuis la mise en place de ces aides.

Restez au courant des actions de l'URPS CDLB en suivant notre site internet, nos réseaux sociaux ou nos mails d'information !

Retours sur la Régulation dentaire en Bretagne

TÉMOIGNAGE CD RÉGULATEUR DU 22

*Dr Julie GRIFFON-MORVAN
CD depuis 2002, collaboratrice (4 ans)
puis installée (17 ans) en cabinet
omnipraticien de 2 praticiens à Lamballe
Régulatrice depuis la pandémie covid-19
via le CDO 22 puis le SAMU-Centre 15*

Quel est le fonctionnement de la régulation dans les Côtes-d'Armor ?

4 régulateurs chirurgiens-dentistes ont été formés par les médecins urgentistes de Saint-Brieuc. Les dimanches et jours fériés de 8h00 à 12h00, au sein du SAMU, un CD régulateur intervient pour trier les urgences avérées, afin de les adresser au CD de garde s'il estime qu'un geste technique est nécessaire. Sinon, il conseille le patient ou envoie une ordonnance à la pharmacie de garde.

La régulation est-elle adaptée en période estivale et en tout lieu du département ?

Cet été, il y a eu 2 fois plus d'appels qu'en hiver, mais il n'y a pas eu d'accalmie à la rentrée de septembre. Les CD effecteurs sont doublés l'été : 10 CD contre 5, prenant chacun 5 à 6 patients. La grande aide cet été est venue des remplaçants (étudiants ou jeunes diplômés), qui ont pris jusqu'à 10-15 patients par jour. La profession s'entraide.

Le territoire de Lannion est en détresse démographique, avec des gardes saturées dès 8h15 le dimanche, alors qu'à l'est de Dinan, l'agenda de garde ne se remplit pas.

Quel a été l'impact de l'arrivée des CD régulateurs ?

De vraies urgences sont traitées, avec une réduction de l'insécurité pour les praticiens de garde, car l'identité des patients qui arrivent est connue des CD régulateur et effecteur en amont de leur arrivée au cabinet de garde. L'appel entre le CD régulateur et les CD effecteurs avant la garde diminue leur isolement et leur stress. Ce positif rapport entre pairs est à souligner dans la régulation, qui est elle-même éprouvante pour le CD régulateur. La régulation dentaire est une aventure humaine, nouvelle pour les dentistes.



Comment percevez-vous cette régulation ?

Les usagers appellent car ils ne trouvent pas de dentistes prenant de nouveaux patients, ou ce sont des vacanciers, des

nouveaux habitants (télétravailleurs "exode covid"). L'interrogatoire du patient est important afin de savoir s'il recherche un praticien et s'il détourne le système. La régulation a ses limites : des patients sont adressés en garde, mais ils n'auront pas de suivi dentaire après, à cause de la problématique démographique. Toute la semaine, le SAMU reçoit des appels "dentaires", qui engendrent une saturation de la ligne générale des urgences. Il pourrait être intéressant d'obtenir une ligne téléphonique dédiée aux urgences dentaires ou une maison dentaire de garde, qui seraient actives en semaine.

Y a-t-il des améliorations à apporter ?

Un soutien administratif pour le régulateur serait le bienvenu. Les étudiants en dentaire pourraient observer les régulations, dans un but formateur et afin d'aider un peu (faxer les ordonnances...). Cela compenserait la contrainte du nombre de gardes réalisées par les CD régulateurs. En 2023, seront financés 2 régulateurs par vacation (demande à l'Agence Régionale de Santé - ARS - acceptée), afin de limiter le temps d'attente des patients. Dès 8h00, nous recevons déjà 40 appels ! Une unification des systèmes de régulation dans la région serait nécessaire.

TÉMOIGNAGE CD RÉGULATEUR DU 29



Quel est le fonctionnement de la régulation dans le Finistère ?

Il y a un pool de 16 chirurgiens-dentistes régulateurs formés au sein du SAMU 29. Les ARM (assistants de régulation médicale) répondent et basculent vers la régulation dentaire entre 8h00 et 12h00. Le CD régulateur complète le panel de réponses, puisque le médecin a une connaissance partielle des urgences dentaires.

Les médecins sont soulagés de notre présence, qui réduit le nombre d'appels qu'ils doivent, eux, traiter. Les CD régulateurs renvoient vers les 5 CD de garde de 9h00 à 12h00, mais ils ne sont pas assez nombreux. Le CD régulateur ne donne pas de créneau de RDV au patient qui va être pris en charge par le CD de garde, c'est le patient lui-même qui lui téléphonera.

Cela fait gagner du temps aux CD régulateurs, qui reçoivent 75-85 appels en 2h30-3h. 60 à 80 % de ces appels ont lieu entre 8h00 et 9h30, puis ça s'étiole jusqu'à 11h30. Il y a trois catégories de réponses aux patients :

1) ils sont envoyés vers le CD effecteur ; 2) ils reçoivent une ordonnance et 3) ils bénéficient d'un conseil. Certains patients ont besoin d'être rassurés, lorsqu'ils sont déjà médicamenteux et ont encore mal, sans nécessiter pour autant d'être pris en charge durant cette garde.

La régulation est-elle adaptée en période estivale et en tout lieu du département ?

L'ensemble du littoral sud du Finistère, déjà carencé en praticiens durant l'année, ne peut plus faire face aux demandes estivales, du fait de l'afflux massif de vacanciers et des fermetures pour congés des CD. Heureusement, avec la Faculté d'odontologie de Brest, les CD peuvent réussir à se faire remplacer par des étudiants.

*Dr Pierre AUFFRET
CD libéral à Landerneau (29), Élu
URPS et Élu au CDO 29
Régulateur au SAMU-Centre 15 depuis
juillet 2020, le premier du Finistère*

Quel a été l'impact de l'arrivée des CD régulateurs ? Comment percevez-vous cette régulation ?

Cette nouvelle régulation dentaire permet au CD effecteur de soigner de véritables urgences. Rares sont les cas difficiles de patients en quête de soins "en semaine" depuis plusieurs semaines, qui emboliserait un peu le système du dimanche et jours fériés. Vu le nombre d'appels reçus, le dispositif de régulation dentaire commence à être connu des usagers. Les praticiens de garde apprécient le pré-tri et la disponibilité du confrère régulateur au 15, pour un avis sur des cas complexes nécessitant, par exemple, une éventuelle hospitalisation. Le régulateur est au final aussi un "effecteur" car il prodigue des conseils, rédige des ordonnances et oriente vers les CD de garde ou les services d'urgences.

Dr Cécile CHAILLOUS

CD omnipratique depuis 2015, avec orientation d'endodontie - associée (4 ans) en cabinet libéral à Vitré Régulatrice depuis la pandémie covid-19 via le CDO 35 puis le SAMU-Centre 15

Quel est le fonctionnement de la régulation en Ile-et-Vilaine ?

Le SAMU-Centre 15 fait un premier décroché pour adresser vers le SMUR ou vers un médecin ou un CD régulateur l'appel du patient. Les CD régulateurs du 35 régulent au sein du SAMU-Centre 15, en continu sur la journée entière de 8h00 à 18h00. Ils déterminent si l'appel du patient nécessite de l'orienter vers le CD de garde (urgence véritable), un conseil ou de lui rédiger une ordonnance, le temps qu'il aille voir son praticien habituel, afin de désencombrer et sécuriser les cabinets de garde. Les CD effecteurs sont de garde à partir de 10h00 et tout l'après-midi, avec une pause déjeuner. Entre 8 et 12 créneaux sont calés sur l'amplitude horaire de leur choix. Il leur est demandé d'être disponible jusqu'à 18h00, en cas de traumatismes de fin de journée, bien que cela reste rare.

La régulation est-elle adaptée en période estivale et en tout lieu du département ?

Depuis l'été 2021, face à l'afflux touristique, un praticien supplémentaire réalise deux jours de garde durant l'été sur la zone de Saint-Malo (soit 7 CD dans le 35 au lieu de 6 sur ces deux jours d'été). Il y a près de quatre-vingts appels chaque dimanche d'été, et notamment plus d'appels sur la côte, en urgences générales comme en dentaire. Le découpage des 5 zones de garde est équilibré entre le nombre d'appels et le nombre de CD de garde, même si quelques patients peuvent se plaindre de la distance pour la zone de Redon, plus grande.

Quel a été l'impact de l'arrivée des CD régulateurs ? Comment percevez-vous cette régulation ?

C'est très intéressant de faire la régulation dans les locaux du SAMU-Centre 15, aux côtés de médecins. Il y a de bons retours de leur part, et c'est réciproque. Notre travail permet d'intercepter les patients avec douleur dentaire qui auparavant se rendaient spontanément dans le service



des urgences générales. Lorsque leur état nécessite un passage aux urgences (ex : cellulite aggravée), ils y sont effectivement adressés; mais si leur cas doit être pris en charge par un chirurgien-dentiste dans la journée, ils sont adressés en cabinet de garde. Sinon, ils raccrochent le téléphone avec des conseils, une ordonnance et une incitation à consulter leur chirurgien-dentiste. Car il y a certains patients qui ont fait preuve de négligence, et de laisser aller. Les CD du 35 ont tous fait au moins un tour de garde depuis 2 ans et connaissent le système. La population le connaît beaucoup moins et le découvre encore. C'est un vrai plus de réguler au sein du SAMU-Centre 15, en véritables acteurs de santé, avec les autres professions.

TÉMOIGNAGE CD RÉGULATEUR DU 56

Quel est le fonctionnement de la régulation dans le Morbihan ?

Pendant la fermeture administrative des cabinets, j'ai vu l'intérêt du tri des appels afin que les CD de garde ne soient plus envahis de "mauvaises" urgences. Puis en juin 2020, j'ai trouvé naturel de continuer au sein du SAMU. Dans le Morbihan, nous avons un pool de 14 régulateurs volontaires se partageant les dimanches et jours fériés de 8h00 à 14h00 dans l'antenne SAMU de l'hôpital de Vannes. Les CD de garde sont en vacation de 14h00 à 18h00, sur 5 secteurs.

La régulation est-elle adaptée en période estivale et en tout lieu du département ?

Nous avons eu 2 régulateurs en même temps cet été, pour renforcer la période estivale. Ainsi qu'un doublement des CD de garde sur les zones côtières tendues l'été et pour certaines jours particuliers de l'année, soit 3 cabinets en plus pour un total de 8. La régulation est noyée par les appels : près de 120 l'été, 2 régulateurs en même temps sont insuffisants, tout comme le nombre de cabinets de garde.



Mais l'avantage est qu'ils n'ont plus 50 patients qui se présentent dans leur cabinet. On se demande si le télétravail n'a pas accentué la situation, car les télétravailleurs, dans leur maison secondaire, n'ont pas de dentiste. Il n'y a globalement pas assez de praticiens durant l'année, dans tous les cas. Il y a plus de population, donc plus d'appels, provenant de la côte, or chaque zone a autant de cabinet de garde. Les régulateurs vont donc au-delà de leur mission et, grâce à un agenda partagé, ils aident à répartir homogènement toutes les urgences, pour éviter 40 urgences dans un cabinet du sud du Morbihan contre 3 à 4 urgences dans un cabinet du nord.

Quel a été l'impact de l'arrivée des CD régulateurs ? Comment percevez-vous cette régulation ?

Grâce aux CD régulateurs, les CD effecteurs sont dans une situation plus confortable pour leur garde. Mais cette régulation crée un entonnoir le dimanche, car les patients appelant le dimanche n'ont pas non plus de praticien en semaine. La régulation doit en premier lieu réduire la pression sur la ligne téléphonique des urgences générales les dimanches et jours fériés pour des cas d'urgences dentaires avérées, des conseils, des ordonnances.

Dr Emmanuelle THIERRY
CD libérale à Baud (56)

Régulatrice depuis la pandémie covid-19 via le CDO 56 puis le SAMU-Centre 15

Elle aide à éviter la saturation physique des services d'urgences par ces patients. Mais elle ne doit pas répondre à la prise en charge de cas non véritablement urgents qui auraient dû être traités en semaine, s'il n'y avait pas ces écueils démographiques.

Y a-t-il des améliorations à apporter ?

La régulation dentaire, qui est déjà un bel outil, peut être améliorée. J'émet une vigilance sur le détournement de ce système : le dimanche, les patients s'orientent ou sont orientés vers la régulation du 15, qui devient leur secrétariat de "cabinet dentaire secondaire", plutôt que de prendre rendez-vous, en semaine, chez leur praticien habituel, ou de poursuivre leur quête d'un nouveau dentiste traitant. La régulation est faite pour les traumatismes, pour les rages de dent du samedi soir, pas pour le reste. Les manquements au niveau démographique doivent être réglés par les politiques.

L'URPS des Chirurgiens-Dentistes libéraux bretons

VOTRE URPS, VOS REPRÉSENTANTS

L'URPS des Chirurgiens-Dentistes Libéraux de Bretagne est une association Loi 1901 qui **accompagne et représente** les 1946 chirurgiens-dentistes libéraux bretons. Pour cela, elle est composée de **12 représentants mandatés** pour 5 ans. Ils sont praticiens libéraux en exercice, comme vous, et ont été élus en 2021 par vous !

Plusieurs projets ont été votés par la nouvelle mandature, qui a pris ses fonctions il y a 18 mois. Les Élus souhaitent travailler en priorité sur la **démographie** des chirurgiens-dentistes, la **santé des soignants** libéraux, la **prévention** en santé bucco-dentaire, la **santé environnementale** en cabinet dentaire et la **communication** de l'URPS avec les libéraux bretons.



URPS CDLB
2021 - 2026

PRIORITÉS DE TRAVAIL DE LA NOUVELLE MANDATURE

Les 12 nouveaux élus de l'URPS Chirurgiens-Dentistes de Bretagne se sont réunis et ont défini les priorités de travail pour les 5 ans à venir.

Continuez à nous suivre sur les différents réseaux pour connaître l'avancée de ces projets.



Contactez nous :
contact@urpscdlb.bzh - 02.30.83.71.79
et inscrivez-vous à notre newsletter!

L'URPS CDLB a pour objectif d'apporter aux chirurgiens-dentistes bretons de l'aide dans leur exercice : sensibilisations (voire formations), outils d'accompagnement, soutien à l'installation, expérimentations de santé publique... Différentes actions sont lancées en partenariat avec des structures régionales, comme les organismes de la profession dentaire (Ordres, associations de prévention...) ou les URPS des autres professions.

Les 12 Élus de l'URPS CDLB



DISTINGUO DES ORGANISMES

	URPS CDLB  Union des Chirurgiens-Dentistes Libéraux de Bretagne	Ordre des CD  ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES	Syndicats 
Adhésion	Automatique et obligatoire pour les libéraux uniquement, via l'URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales)	Obligatoire pour tous, via le CNOCD (Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes)	Facultative, mais conseillée.
Missions	Instance officielle non lucrative représentant et accompagnant l'ensemble des chirurgiens-dentistes libéraux en exercice de la région (les "mandants"), notamment pour les projets devant être développés avec des institutions sanitaires régionales.	Instance de régulation de la profession de chirurgien-dentiste assurant la défense de son honneur et de son indépendance et le respect de sa déontologie. L'Ordre gère le registre professionnel (par les inscriptions au Tableau de l'Ordre), règle les litiges, sanctionne les manquements, propose une entraide.	Groupements défendant les intérêts de la profession au nom des praticiens adhérents. Ils participent aux négociations conventionnelles et à la gestion des litiges avec les Caisses de sécurité sociale et de l'Assurance Maladie.

THÉMATIQUES DE TRAVAIL

Les 12 Élus de l'URPS CDLB se sont réunis régulièrement en groupes de travail spécifiques.

Par exemple, un grand **projet pluriprofessionnel et régional sur l'apnée du sommeil de l'enfant (SAHOS)** a débuté, via de l'information et des soirées départementales de sensibilisation pour les professionnels de santé.

Les Élus ont également choisi d'avancer sur le sujet sensible mais crucial des **violences faites aux femmes**, avec la mise à disposition de fiches "repérage et conduite à tenir" pour le chirurgien-dentiste et son équipe, et l'organisation d'une soirée de sensibilisation en novembre 2022. Des événements et/ou des outils sur les thèmes de l'**antibiorésistance en dentaire**, de la **santé physique et mentale des soignants libéraux** et de la **santé environnementale au cabinet dentaire** sont en cours de création.

Les Élus ont rédigé une **charte d'engagement responsable entre le patient et son chirurgien-dentiste** ("dentiste traitant"), afin de lutter contre le nomadisme dentaire et la négligence hygiéno-diététique.

Ce document est découpable, en dernière page de ce bulletin, si vous souhaitez l'afficher dans votre salle d'attente et/ou en discuter avec vos patients.

Des communications ont été relayées sur notre site internet et nos réseaux sociaux, afin de vous informer sur les **formations continues** existantes, les actualités et les "**Petites annonces**".

L'URPS CDLB représente et porte la voix des chirurgiens-dentistes libéraux bretons, vous pouvez nous faire remonter vos besoins, vos envies et d'autres idées d'actions.

Retrouvez l'affiche en format A4 à la fin du bulletin



SOIRÉES DE SENSIBILISATION DE L'URPS CDLB

L'URPS CDLB a proposé sur l'année 2022 plusieurs événements virtuels pour les chirurgiens-dentistes libéraux bretons, les étudiants en dentaire et les assistantes dentaires.

Des **visioconférences de sensibilisation** thématiques ont eu lieu sur l'apnée du sommeil de l'enfant, sur les violences intrafamiliales et sur l'antibiorésistance.

Durant l'automne 2022, nous avons eu en moyenne plus d'**une quarantaine de chirurgiens-dentistes** connectés à ces soirées, ce qui a permis de beaux échanges avec les experts présents.

Les replay de ces soirées sont en ligne sur **notre site internet** et sur **notre chaîne YouTube**. Vous trouverez également **les outils liés**, dont des affiches pour vos cabinets. (Scannez le QR-code ci-dessous pour les récupérer).



Vous pourrez également, en flashant ce QR-code, nous donner **vos avis et vos attentes** sur les événements que proposera l'URPS en 2023 : thématique souhaitée, format à privilégier, informations, média de communication...

Nous souhaitons adapter au mieux nos contenus et initiatives à vos besoins et disponibilités.



Vente & Emploi
Vos petites annonces dentaires

Voir les annonces >

ACTUALITÉS



Nouvel onglet
Formations dentaires

En savoir plus >

SITE INTERNET DE VOTRE URPS

www.urpscdlb.bzh

Retrouvez plusieurs rubriques utiles sur le site internet de l'URPS des Chirurgiens-dentistes, telles que l'onglet "**Petites annonces**", l'onglet "**Formations**", les **actualités**... Vous y trouverez aussi une présentation des actions et projets menés par l'URPS.



INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER
POUR NE RIEN MANQUER !

Lien en bas du site, sur la page d'accueil.

AJOUTEZ À VOTRE AGENDA : LE VENDREDI 16 JUIN 2023 À LORIENT

CULPABILITÉ
AGRESSIVITÉ
CHARGE MENTALE
BURN-OUT
ÉPUISEMENT
SOUFFRANCE MORALE
SUICIDE

CLÉS AIDES
OUTILLER
ÉQUILIBRE
QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL
OPTIMISER RESSOURCES
PRÉVENTION



SOIGNANTS BRETONS : QUELLES SOLUTIONS POUR VOTRE SANTÉ ?

Journée régionale Inter URPS Santé des soignants

VENDREDI 16 JUIN 2023 8H30-17H30

Avec le soutien de :



Je t'aime...
T'es tellement belle.
T'es où mon amour ?
Tu rentres quand ?
Rentre à la maison.
Tu fais quoi ?
Réponds.
Rentre tout de suite.
T'es avec qui ?
Tu vas le regretter.
Je te retrouverai.

Reconnaître la violence conjugale,
c'est pouvoir s'en libérer.
Appelez-nous maintenant.

**Solidarité
femmes**
Fédération Nationale

3919
appel anonyme et gratuit

Charte du patient responsable lors de ses soins bucco-dentaires



Relation de confiance

Tout patient est libre de **choisir** son chirurgien-dentiste. Le patient s'engage à être **suivi** par un **seul** chirurgien-dentiste à la fois (celui qui le connaît) **régulièrement** et précocement, sans attendre d'avoir mal.

Le patient réalisera une visite de contrôle à la périodicité proposée par son praticien, idéalement **une fois par an**.

Courtoisie et civilité

Tout patient a le droit d'être soigné dans le **respect de sa dignité** humaine et de son autonomie.

Le patient s'engage à respecter le chirurgien-dentiste, ses salariés et leurs locaux, et à **honorer ses rendez-vous**.

Collaboration

Tout patient a le droit d'être **informé** de manière claire et compréhensible sur son état de santé, son évolution et ses traitements, afin de pouvoir **accepter ou refuser** tous soins bucco-dentaires. Il a le droit d'accéder à son **dossier dentaire**, sur demande.

Le patient aura de son côté apporté toutes les **informations correctes nécessaires** à son praticien, **sans omission**, notamment ses médicaments en cours, afin d'assurer la qualité de ses soins bucco-dentaires.

Contrat de soins

Tout patient a le droit d'être **accompagné** par son chirurgien-dentiste dans le **choix de son traitement** en fonction de sa pathologie et des remboursements possibles. De ce fait, le patient s'engage à **régler ses soins** ou à présenter tout moyen permettant d'honorer les actes réalisés.

Dans le cadre de sa prise en charge et pour toutes pathologies évitables, le patient suit les **recommandations** de son chirurgien-dentiste au sujet de son **état de santé bucco-dentaire et général** et de ses **habitudes hygiéno-diététiques** (dont les **2 brossages des dents** minimum par jour et pendant 3 minutes).